

## Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique

---

Pierre Afouda ADIMI\*

---

Après la crise pandémique du Covid-19, le monde ne sera plus comme avant. L'amplitude et l'onde de choc planétaires du Covid-19 dont les répliques ébranlent encore l'ordre mondial confortablement établi, annoncent irrémédiablement une ère nouvelle. Cette crise a en effet mis en lumière les fragilités du monde ; les fragilités de la gouvernance mondiale. -Fragilités aussi des systèmes de santé des pays occidentaux qui pensaient être définitivement à l'abri des épidémies, mais également leur fragile dépendance en matière de besoins stratégiques<sup>1</sup>.

S'il est donc certain que le monde est d'ores et déjà à l'orée de profondes mutations et d'un temps nouveau, le « temps covidien<sup>2</sup> », il paraît cependant difficile de prédire avec certitude, le visage et les contours du nouveau monde qui sera façonné par ses acteurs. L'histoire de la marche globale du monde est ainsi faite. En effet, les grandes crises internationales ont été pour la société internationale une opportunité de se réinventer et se donner de nouvelles impulsions quelle que soit la nature de la crise : militaire (conflits armés), économique, financière etc. . .

Déjà au XVII<sup>ème</sup> siècle, portés par la recherche de la paix après des décennies de conflits et d'instabilités en Europe<sup>3</sup>, les Européens au moyen des traités de paix de Westphalie ont indéniablement posé les jalons du multilatéralisme dans le cadre des relations internationales. Cette même tendance de multilatéralisme a été observée après les deux guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945, ainsi que lors des crises économiques et financières majeures, comme celles provoquées par le choc pétrolier des années 1970.

Sur le continent africain, après des décennies de joug colonial, suivies des vagues de décolonisations du début des années 1960, le besoin de tourner la sombre page coloniale s'est manifesté. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) créée en mai 1963 dans le sillage des indépendances africaines, témoigne de cet élan multilatéral à l'échelle continentale.

Si, sur le plan sanitaire, le continent africain a été relativement moins touché comparativement aux autres continents (Europe, Asie, Amérique), les conséquences économiques et sociales en revanche

---

\* Professeur à la Faculté de droit de Tanger et à l'École Supérieure de Commerce et Gestion de Tanger (Maroc), Chercheur-associé au CiAAF.

<sup>1</sup> Axelle Degans, « Synthèse de l'actualité internationale de mai 2020 », URL : <https://www.diploweb.com/Synthese-de-l-actualite-internationale-de-mai-2020.html>, consulté le 8 juin 2020.

<sup>2</sup> Cf. Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : <https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/>, consulté le 26 juin 2020.

<sup>3</sup> Guido Braun, « Les conceptions protestantes de la paix au congrès de Westphalie (1643-1649) », URL : <https://books.openedition.org/septentrion/38309?lang=fr>, consulté le 28 mai 2020.

s'annoncent d'ores et déjà très difficiles. Pour l'Afrique, encore très largement dépendant des aides internationales multifformes ainsi que des importations, cette crise apparaît comme une occurrence pour le continent de prendre en main sa destinée en se réorganisant. Le continent a donc pour impérieux enjeu, le renouveau de son multilatéralisme.

Nous entendons ici par multilatéralisme, les dynamiques internationales de coopération entre Etats dans le but de réaliser des aspirations communes, sur les plans économique, social, diplomatique etc...

Quels sont donc les enjeux du multilatéralisme, notamment en temps crise ? Quelles sont les valeurs et principes du multilatéralisme nécessaires à l'Afrique post-Covid-19 ? Comment le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain peut-il concrètement se traduire ? Quels pourront être les acteurs de ce renouveau ? Finalement, quels peuvent être ses potentielles menaces ?

L'idée originale que nous proposons dans cette réflexion est la nécessité de création d'un G8 Afrique (qui sera composé des principales puissances économiques et diplomatiques du continent) comme instrument moteur du renouveau du multilatéralisme sur le continent, mais aussi comme son étendard et porte-voix dans la gouvernance mondiale post-Covid-19. Sur le plan mondial, ce mode de gouvernance informel est incarné par exemple par le G7 et le G20.

Soixante ans après les indépendances en Afrique, il serait temps que le continent fasse front convenablement aux problématiques de pauvreté, de sous-développement économique, social, institutionnel, d'instabilités politiques ainsi qu'à l'hydre terroriste qui s'y enracine.

La perspective de cette analyse n'est donc pas de faire une étude théorique sur le multilatéralisme, mais mettre en évidence quelques principes qui le gouvernement qui seront nécessaires aux relations de coopération africaine post-Covid-19.

#### **A- Les crises internationales et l'élan du multilatéralisme.**

Si l'histoire des relations internationales est ponctuée par des épisodes de guerres et crises diverses, les efforts de paix ont su prendre le dessus pour ainsi éviter des tragédies encore plus importantes. En effet, avec les traités de Westphalie en octobre 1648, les Etats européens s'engageaient dans une dynamique multilatérale alors que le continent était en proie à des guerres et crises politiques majeures. Ces traités ont été d'une importance capitale pour le continent européen, et plus tard pour les relations internationales. Ainsi, « les puissances contractantes considérèrent les stipulations des traités de Westphalie comme un fondement inébranlable et comme une base solide de l'ordre politique européen et de la tranquillité publique. Le nouvel ordre international qui devait alors être établi et dans lequel l'Empire et tous ses Etats devaient être intégrés avait pour finalité la réalisation de visées primordiales : le contrôle et le maintien du statu quo en Europe, ainsi que, par voie de conséquence, la paix en

Europe<sup>4</sup> ». Plus tard, le vingtième siècle sera également marqué par deux faits majeurs en terme de multilatéralisme. D'abord, en 1919, dans le cadre du règlement de la Première Guerre Mondiale, la Société Des Nations (SDN), une organisation internationale, a été créée, montrant ainsi la volonté des acteurs de ce conflit de coopérer<sup>5</sup>. En plus du maintien de la paix et de la sécurité internationale qui étaient les objectifs majeurs de la SDN, d'autres problématiques importantes qui sont encore d'actualité un siècle plus tard, avaient été envisagées par cette organisation dans un cadre multilatéral. Il s'agit notamment des problématiques liées aux conditions de travail équitable dans le monde, les droits de l'Homme et les libertés individuelles, les trafics d'opium et de drogue, le transport et le commerce internationaux, les épidémies<sup>6</sup>. La SDN n'a toutefois pas pu empêcher une deuxième guerre mondiale malgré le mérite qu'on peut lui reconnaître de faire face aux défis globaux d'alors dans un cadre multilatéral.

Ensuite, la création de l'Organisation de Nations Unies (ONU) en 1945 après la Seconde Guerre Mondiale constitue une étape importante dans les relations internationales contemporaines avec le développement du multilatéralisme institutionnalisé et la coopération internationale. En plus des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, l'ONU fera également des questions se rapportant au développement économique et social des objectifs majeurs dans le cadre de la coopération internationale<sup>7</sup>.

Si les créations de la SDN et de l'ONU s'inscrivent dans un contexte post-conflit et du besoin de paix et de sécurité internationales dans un cadre multilatéral, la recherche de solutions à d'autres formes de crises internationales va voir l'émergence d'une autre forme de multilatéralisme : un multilatéralisme non institutionnel. Cette forme d'actions internationales ne résulte pas nécessairement de crises ou conflits armés (guerres). En effet, après le premier choc pétrolier au début des années 1970<sup>8</sup>, les démocraties occidentales libérales ont créé un groupe informel (le G5-6-7-8 puis 7) pour faire face à cette crise. Dans un premier temps, le G5 composé des Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni, la

---

<sup>4</sup> Klaus Maletke, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », in *Dix-septième siècle* 2001/I (n° 210), pages 113 à 144, URL : <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2001-1-page-113.htm>, consulté le 6 juin 2020.

<sup>5</sup> Déjà dans son préambule, le texte fondateur de la SDN (Pacte de la Société des Nations), révèle les ambitions des Etats membres en matière de multilatéralisme et coopération internationale : « Considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, il importe d'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre, d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur, d'observer rigoureusement les prescriptions du droit international, reconnues désormais comme règle de conduite effective des gouvernements, de faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés ».

<sup>6</sup> Voir les articles 23 et 24 du Pacte de la SDN.

<sup>7</sup> Voir à ce propos les Chapitres IX et X de Charte de l'ONU.

<sup>8</sup> Céline Antonin, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et stratégique*, 2013/3 (n° 91), pages 139 à 149, URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-139.htm>, consulté le 30 mai 2020.

France, et l'Allemagne de l'Ouest a été créé en 1974. Ensuite, ce G5 est devenu G6 avec l'entrée de l'Italie en 1975, puis G7 en 1976 avec le Canada qui s'y est ajouté. Enfin, avec l'adhésion de la Russie, le G7 est devenu G8 en 1997. Par ailleurs, en 2014 le G8 est redevenu G7 à la suite de l'exclusion de la Russie lors de la crise de Crimée.

La création du G20 est intervenue également après la succession des crises financières des années 1990 et avait pour objectif la gestion de ces crises dans ce cadre multilatéral informel.

### **B- Principes du multilatéralisme nécessaires à une ère nouvelle en Afrique post Covid-19.**

La volonté des Etats depuis plusieurs siècles a toujours été la recherche de solutions communes dans un cadre multilatéral, en temps de crise notamment. Cette volonté est encore plus nécessaire pour l'Afrique après le Covid-19. En effet, « les problématiques des sociétés contemporaines ont atteint des dimensions qui dépassent largement l'Etat et appellent à des solutions au niveau international, solutions qui, paradoxalement, doivent être trouvées par les représentants des Etats<sup>9</sup> ».

La mutualisation des forces (économiques, militaires, politiques, diplomatiques etc...) ainsi que la solidarité sont donc des principes essentiels sur lesquels le continent doit s'appuyer pour construire ce multilatéralisme nouveau.

Le G7 par exemple, un groupe informel mais partageant des valeurs et principes communs (démocratie, économie de marché...) a activement participé à la gouvernance mondiale grâce à cette vision commune. Ce multilatéralisme informel n'a ni charte, ni secrétariat commun, ni dispositif de vote comme c'est le cas dans les organisations internationales. Cependant, il est considéré comme un « laboratoire de la gouvernance mondiale<sup>10</sup> ». La prise de décisions dans le cadre des sommets du G7 est facilitée par le principe de consensus entre les Etats membres du groupe.

Ces décisions ont abouti à de réalisations importantes au-delà des objectifs originels immédiats. C'est le cas par exemple du sommet du G7 de 2019 en France (à Biarritz) qui s'est engagé en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique<sup>11</sup>.

Par ailleurs, « Composé des principaux bailleurs bilatéraux de la planète, le G7 est un espace incontournable en matière d'aide au développement. Ensemble, les sept pays représentent les trois-quarts de l'aide publique au développement (APD) mondiale. C'est donc un lieu primordial pour traiter des politiques de développement et appeler les États membres à s'engager toujours plus dans la lutte contre

---

<sup>9</sup> Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 38.

<sup>10</sup> Philippe Moreau Defarges, « G7-G8 et gouvernance économique mondiale », URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FD001192.pdf>, consulté le 31 mai 2020.

<sup>11</sup> Cf. document officiel G7 2019 de la Présidence française, « Promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Afrique », URL : <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/05/db0caf71fd539dbfbb38b3de914a508e600585e5.pdf> consulté le 2 juin 2020.

la pauvreté et les inégalités mondiales. Ainsi, les pays du G7 ont mobilisé en 2018 près de 115 milliards de dollars en aide publique au développement, sur un total de 153 milliards pour les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques<sup>12</sup> ».

Au lendemain de la crise pandémique du Covid-19 qui ressemble bien à « une guerre », au regard de ses conséquences d'abord humaines, économiques et sociales, le continent africain peut s'inspirer de cette forme de multilatéralisme pour non seulement assurer la coordination des actions de riposte à long terme sur le continent mais aussi dans le long terme être, un catalyseur du processus d'intégration régionale et continentale mais également une force diplomatique africaine dans la gouvernance mondiale (voir infra le développement du point « C »).

Alexandra Novosseloff fait la distinction entre multilatéralisme institutionnel et non institutionnel (informel)<sup>13</sup>. Ainsi, le multilatéralisme formel est incarné par les institutions intergouvernementales, alors que le multilatéralisme informel se manifeste à travers des cadres non institutionnels tels que le G7-G8.

En ce qui concerne le multilatéralisme institutionnel en Afrique, la paralysie des différents systèmes institutionnels multilatéraux du continent est un défi crucial auquel le continent doit faire face au regard des mutations qui s'annoncent dans les relations internationales globales post-Covid-19. De plus, la défiance des acteurs étatiques vis-à-vis des institutions supranationales et le non respect des engagements et mécanismes internationaux sont contraires aux principes et à l'essence même du multilatéralisme qui se veut être un cadre de réalisations d'objectifs communs.

En principe, le multilatéralisme formel exige « la formation d'institutions permanentes destinées non seulement à encadrer la coopération interétatique mais encore à la soumettre à des instances et procédures collectives. L'action individuelle des Etats est alors canalisée par les procédures communes dans des instances collégiales, et doit se plier aux buts, principes et compétences de l'organisation (...) et évaluer la conduite des Etats membres<sup>14</sup> ».

Un fait illustre bien la défiance des Etats africains à l'égard des organisations multilatérales ces dernières années. Il s'agit en effet du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda et de la Tanzanie qui ont retiré leur Déclaration au Protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

---

<sup>12</sup> Cf. Note d'analyse n°13, *Focus 2030*, « Le G7 et les politiques de développement, juillet 2019, URL : [https://focus2030.org/IMG/pdf/note\\_d\\_analyse\\_g7\\_focus\\_2030\\_vf-2.pdf](https://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_g7_focus_2030_vf-2.pdf), consulté le 31 mai 2020.

<sup>13</sup> (Alexandra Novosseloff), Docteur en Sciences politiques et Relations internationales de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales*. Chargée de mission au sein de la Délégation aux Affaires stratégiques du ministère de la Défense, in « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf>, consulté le 25 mai 2020.

<sup>14</sup> Serge Sur, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, Lextenso éditions, 5<sup>e</sup> édition p. 290.

(CADHP)<sup>15</sup>. Ces retraits non seulement condamnent de fait les individus et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), ressortissantes de ces pays, à l'impossibilité de saisir directement cette Cour, mais aussi fragilisent les dynamiques d'intégration sur le continent. Le consentement au multilatéralisme quelle que soit sa forme, exige la prise en compte de la supranationalité des textes et mécanismes qui le fondent. En effet, l'application des textes internationaux à géométrie variable, le fait de privilégier l'intérêt individuel au détriment des intérêts collectifs rendent inefficaces et paralysent les actions communes.

Au niveau du multilatéralisme non institutionnel, même si le cadre est moins formel, il n'en demeure pas moins que ses actions sont utiles dans les relations internationales. En effet, « le multilatéralisme informel a bien lieu au sein du multilatéralisme institutionnel ; il y prend même une part croissante<sup>16</sup> ».

Le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain doit donc s'inscrire dans les deux dynamiques pour donner une impulsion nouvelle aux organisations internationales africaines de coopération et d'intégration. Le continent africain dispose en effet d'un nombre important d'organisations intergouvernementales qui pouvaient réaliser les véritables aspirations (développement économique, social etc...) des peuples africains. Ces aspirations depuis les indépendances demeurent de vœux pieux au regard même de l'attitude nocive des Etats africains vis-à-vis de ces organisations qui ont pour vocation leur matérialisation.

### C- Un G8 Afrique pour le renouveau multilatéral du continent ?

L'idée d'un G8 Afrique est originale mais cruciale pour l'avenir du continent, marginalisé dans la gouvernance mondiale. Le G8 Afrique peut s'articuler autour des principales puissances économiques, démographiques et diplomatiques du continent. Il s'agit des pays suivants selon leur appellation anglaise : Morocco, Algeria, Rwanda, South Africa, Egypt, Nigeria, Ethiopia, Kenya (MARSENEK). L'une des forces de ce G8 est qu'il représente le continent du nord au sud et de l'est à l'ouest en passant par le centre<sup>17</sup>.

Le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain a nécessairement besoin de s'incarner sous une dimension informelle de ce type. Ainsi, le G8 Afrique peut être pour le continent un point d'ancrage non seulement pour le recentrage du continent vers ses défis originels, mais aussi une force

---

<sup>15</sup> Voir RFI, « La Côte d'Ivoire prend ses distances avec la Cour africaine des droits de l'homme », URL : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200429-cote-ivoire-retrait-declaration-reconnaissance-competence-cour-africaine-droits-hom>, consulté le 4 juin 2020.

<sup>16</sup> Alexandra Novosseloff, *Op.cit.*

<sup>17</sup> Le Professeur Houdaigui Rachid (Faculté de droit de Tanger et Policy Center for the New South) propose quant à lui un G6 qui serait composé des cinq premières puissances économiques de l'Afrique plus le Rwanda. (13<sup>e</sup> E-conférence sur « L'Afrique au temps des incertitudes de l'après Covid-19, 3 juin 2020 »).

incontournable pour face aux mutations et incertitudes qui entourent la gouvernance mondiale au lendemain de la pandémie du Covid-19.

Le poids économique, démographique et diplomatique qui préside le choix de ces huit pays est indéniable. En effet, sur le plan économique, ce G8 Afrique représente 63,55% du PIB du continent. A titre illustratif, le G7 (USA, Royaume-Uni, Japon, France, Italie, Allemagne et Canada) qui est un acteur du multilatéralisme informel et de la gouvernance mondiale ne représente « que » 45% du PIB mondial et 10% de la population du monde<sup>18</sup>.

Sur le plan démographique, le G8 Afrique correspond à 46,94% de la population du continent africain. Le tableau ci-après renseigne sur la part de chacun de ces pays sur le plan économique et démographique.

Pays	Populations (en 2020)	PIB (en 2018, U\$D)	PIB (% Afrique, en 2018)	Sous-continent
Nigéria	205 799 679	397 269 616 080,91	16,94	Afrique de l'Ouest
Afrique du Sud	59 259 443	368 288 939 768,32	15,71	Afrique australe
Egypte	102 207 144	250 894 760 351,23	10,70	Afrique du Nord
Algérie	43 799 978	173 757 952 824,25	7,41	Afrique du Nord
Maroc	36 881 815	117 921 394 402,36	5,03	Afrique du Nord
Kenya	53 692 247	87 908 262 519,92	3,75	Afrique de l'Est
Ethiopie	114 774 629	84 355 604 752,53	3,60	Afrique de l'Est
Rwanda	12 931 218	9 508 715 596,44	0,41	Afrique centrale
<b>Total G8 Afrique</b>	629 346 153	1 489 905 246 295,96	63,55	
<b>Afrique</b>	1 340 598 147	2 344 505 686 326,92	100	

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de Word Population Review (WPR)<sup>19</sup> et de la Banque Mondiale (Word Development Indicators, WDI)<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Voir, les données du FMI évoquées par Le Monde, « Pourquoi le G7 ne réunit plus les 7 pays les plus riches du monde », URL : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde\\_5501335\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde_5501335_4355770.html), consulté le 31 mai 2020.

<sup>19</sup> Voir Word Population Review, URL : <https://worldpopulationreview.com/>, consulté le 31 mai 2020.

<sup>20</sup> Voir Word Development Indicators, URL : <https://databank.worldbank.org/home.aspx>, consulté le 31 mai 2020.

En Afrique de l'Est, la présence du Kenya et de l'Éthiopie dans ce groupe, (les deux principales puissances émergentes de l'Est) est nécessaire pour représenter cette région de l'Afrique<sup>21</sup>. Le Nigéria est la puissance principale (économique et militaire) et la principale locomotive de l'Afrique de l'Ouest. L'Algérie joue un rôle important dans les dynamiques géopolitiques et sécuritaires dans le Sahel, alors que le Maroc par exemple est un acteur économique important (premier investisseur africain de la zone CEDEAO) dans cette région.

En Afrique centrale et australe, l'Afrique du Sud et le Rwanda, qui n'a pas le poids économique et démographique de l'Angola<sup>22</sup>, jouent déjà un rôle important dans les dynamiques régionales et continentales. Le Président rwandais Paul Kagamé a manifesté ces dernières années, sa volonté en faveur de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique et de l'intégration du continent. Le Bénin et le Rwanda sont en effet les seuls pays du continent à supprimer les visas d'entrée sur leur territoire pour les ressortissants africains, conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)<sup>23</sup>.

Pour l'Afrique en manque d'une véritable locomotive et d'un leadership, incarnés, soit par un Etat, ou par une organisation internationale africaine dont la voix peut compter pour porter les projets et la vision d'unité clamée par les premiers leaders du continent au lendemain des indépendances, ce G8 peut être d'une importance capitale ; un premier intérêt à souligner.

Malgré les intérêts parfois contradictoires et divergents des pays du G7, des réalisations importantes sont à mettre à l'actif de ce groupe informel de trois continents différents (Asie, Europe et Amérique). Si les pays d'Afrique partagent un destin commun, la nécessité de s'organiser pour œuvrer à l'avènement du développement économique et social tant souhaité est d'autant plus crucial.

En Europe, la vision ainsi que les causes européennes sont régulièrement portées par le « duo » France et Allemagne, baptisés « couple franco-allemand » dont l'action commune a été déterminante et charnière par exemple lors de la crise financière de 2008, mais surtout plus globalement « pour établir les compromis entre les deux zones aux trajectoires divergentes de l'Union Européenne »<sup>24</sup>. Avec la pandémie du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales sur l'Europe, le leadership de « ce couple » (les deux premières puissances économiques et démographiques de l'UE à 27) est aussi déterminant pour faire face aux conséquences multidimensionnelles de la pandémie. L'Élysée, dans un communiqué, à l'issue d'un sommet France-Allemagne en mai 2020 a annoncé que « France et

---

<sup>21</sup> Voir Elsje Fourie, « L'Éthiopie et le Kenya face au « modèle chinois » de développement. Une nouvelle carte pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, 2015/1 (n° 253), pages 87 à 103, URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-1-page-87.htm>, consulté le 14 juin 2020.

<sup>22</sup> Le leadership de l'Angola dans les dynamiques régionales et continentales reste encore à confirmer.

<sup>23</sup> Voir le point 4 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, URL : <https://au.int/fr/agenda2063/projets-phares>, consulté le 13 juin 2020.

<sup>24</sup> Pierre-Emmanuel Thomann, *Le couple franco-allemand et le projet européen, représentations géopolitiques, unité et rivalités*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 221.



Allemagne sont unies pour une relance européenne <sup>25</sup> » après pandémie. Face aux enjeux et défis importants pour le devenir de l'UE, l'Allemagne a dû concéder de compromis, notamment la mutualisation de la dette des pays européens<sup>26</sup>. Un compromis capital pour l'UE.

Si en Europe, depuis plusieurs décennies, l'entente du « couple franco-allemand » a été déterminant pour le projet européen, le continent africain à travers ce G8 peut aussi s'inspirer de ce modèle pour faire progresser le projet d'intégration africaine et être également à l'avant-garde de la résolution des différentes crises du continent laissée aux puissances extracontinentales. Deux exemples illustrent bien cette absence du continent dans la recherche de solutions africaines face à ses propres défis. La crise libyenne est un exemple évocateur de l'impuissance et de l'incapacité du continent africain à y trouver une solution depuis une décennie, laissant ainsi des puissances étrangères s'emparer progressivement de cette question. En effet, en janvier 2020, la Chancelière allemande Angela Merkel a organisé à Berlin, capitale allemande, une conférence internationale pour la paix en Libye. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a d'ailleurs entériné les conclusions de cette conférence<sup>27</sup>. Cependant, si l'Afrique était représentée à cette conférence par le Congo dont le Président Denis Sassou Nguesso qui assure la présidence du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, l'Égypte, pays frontalier de la Libye et l'Algérie, la voix de l'Afrique est restée marginale lors de cette conférence dominée par les puissances traditionnelles du monde<sup>28</sup>. Ainsi, pour Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères du Congo, présent à Berlin, « il y a une injustice, qu'on peut qualifier d'historique, à réparer. La Libye est bel est bien un État africain, c'est même l'un des pays fondateurs de l'Union africaine. Mais malheureusement, depuis 2011, l'Afrique a été marginalisée dans les tentatives du règlement du conflit libyen. Son point de vue a souvent été sous-estimé. Or on ne voit pas comment régler le problème libyen sans impliquer les Africains<sup>29</sup>».

La présence de l'armée turque en Libye en tant que partie prenante de ce conflit témoigne de l'intérêt stratégique que représente cette Nation africaine pour le pays de Mustafa Kemal Atatürk<sup>30</sup> et de son besoin d'approvisionnement en ressources énergétiques<sup>31</sup>.

---

<sup>25</sup> Voir communiqué de la Présidence française, « initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du Coronavirus », URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/18/initiative-franco-allemande-pour-la-relance-europeenne-face-a-la-crise-du-coronavirus>, consulté le 31 mai 2020.

<sup>26</sup> Voir Communiqué de la Présidence française, *Op. cit.*

<sup>27</sup> Voir communiqué du Conseil de Sécurité de l'ONU du 12 février 2020. URL : <https://www.un.org/press/fr/2020/cs14108.doc.htm>, consulté le 2 juin 2020.

<sup>28</sup> Voir liste des participant à la conférence de Berlin pour la paix en Libye, *Agence Anadolu* (agence de presse gouvernementale turc), URL : <https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9marrage-de-la-conf%C3%A9rence-de-berlin-sur-la-paix-en-libye-/1707549>; consulté le 2 juin 2020.

<sup>29</sup> Propos rapportés par *Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/883350/politique/libye-jean-claude-gakosso-lafrique-doit-parler-dune-seule-voix/>, consulté le 2 juin 2020.

<sup>30</sup> Pour le journal français *Le monde*, « Le gaz (est) au centre de l'engagement militaire turc en Libye », URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye\\_6041879\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye_6041879_3212.html), consulté le 2 juin 2020.

Si l'hydre terroriste est un défi mondial, et que la lutte contre ce fléau en Afrique, et en particulier au Sahel, requiert également une coopération au-delà du continent africain, comment comprendre que depuis janvier 2013, après l'intervention éclairée de l'armée française pour empêcher que le Mali devienne « un Emirat islamiste », les pays africains ne parviennent pas à assurer la sécurité au Sahel et pacifier cette région, paix sans laquelle il est impossible d'aller vers le développement durable ? Aussi, l'incapacité du Nigéria à lutter contre le groupe terroriste Boko Haram dont les tentacules s'étendent vers les pays frontaliers (Niger, Cameroun, Tchad) est un autre signe de l'impuissance continentale face au défi du terrorisme.

En face donc d'intérêts aussi opposés que polymorphes d'acteurs internationaux, le réveil du continent et la prise en main de ses affaires deviennent une urgence capitale.

Le second intérêt capital pour l'Afrique avec un G8 est d'ordre diplomatique ; son action peut s'exprimer au-delà du continent. En effet, au-delà des questions purement africaines, la voix de l'Afrique est inaudible voire inexistante dans la gouvernance mondiale. De ce fait, le continent subit les décisions issues de cette gouvernance. En outre, l'Afrique est le seul continent majeur de par sa population (comparable à celle de la Chine, mais trois fois celle de l'UE et quatre fois celle des USA<sup>32</sup>) à ne pas disposer un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU qui a joué d'importants rôles dans les relations internationales contemporaines, en particulier sur le continent africain. Le G8 Afrique peut donc être une voix légitime du continent dans la gouvernance mondiale, notamment celle en gestation, et ainsi porter la vision continentale.

Il est clair donc que la gouvernance mondiale, dominée par la vision occidentale, connaîtra une mutation peu ou prou significative après la pandémie du Covi-19 (nationalisme, protectionnisme économique, émergence de nouveaux acteurs etc...). Cette pandémie a en effet révélé la fragilité et l'essoufflement de l'Occident pris de court face à son ampleur et incapable de coordonner une riposte rapide et ferme au plan international. Le Covid-19 sonne irrémédiablement le glas du déclin de l'Occident, (bailleur de fonds important de l'Afrique), dans la gouvernance mondiale. Face à ce qui apparaît désormais comme une évidence, « l'Occident n'est plus maître du monde ; cette période est révolue. Et ce déclin de

---

<sup>31</sup> Pour Jalel Harchaoui, spécialiste des questions politiques et militaires libyennes, à propos de l'intervention turque, « Le gouvernement libyen est le seul qui est pro-Turquie avec le petit État du nord de Chypre qui n'est pas reconnu internationalement. La Turquie est très isolée sur la Méditerranée et a besoin de la survie de ce gouvernement. Et ça représente une menace pour les régimes du Golfe et de l'Égypte ». Voir interview à *Radio France Internationale (RFI)*, URL : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191227-envoi-troupes-turques-syrie-raisons-intervention-ankara>, consulté le 2 juin 2020.

<sup>32</sup> La population chinoise en 2020 est d'environ 1 milliard 400 millions, les USA 330 millions, l'UE 446 millions d'habitants. Celle de l'Afrique est estimée à environ 1 milliard 340 millions d'habitants.

l'Occident laisse la société internationale sans véritable gouvernail<sup>33</sup>». La Chine, rigoureuse et ferme dans sa gestion apparaît déjà comme un acteur incontournable dans la gouvernance mondiale post Covid-19, une gouvernance dans laquelle le continent africain peut également s'affirmer.

#### D- Les défis structurels de l'Afrique face aux opportunités du nouveau monde post Covid-19.

Le nouveau monde à venir apparaît déjà donc comme une opportunité pour l'Afrique de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de coopération à l'échelle du continent. Certains pays semblent avoir compris ces nouveaux enjeux. C'est le cas par exemple du Maroc, qui au cœur de la pandémie a proposé une initiative aux Chefs d'Etat africains qui consiste à inscrire sur le long terme la gestion des effets économiques et sociaux de la pandémie dans un cadre multilatéral africain<sup>34</sup>.

Cependant, l'Afrique doit surmonter ses handicaps et défis structurels qui ont été pendant longtemps rédhibitoires au processus d'intégration du continent. L'un de ces handicaps majeurs sont les rivalités et tensions géopolitiques entre le Maroc et l'Algérie autour notamment de la partie saharienne du Maroc sur laquelle le Royaume exerce sa souveraineté, mais contestée par entre autres l'Algérie qui a soutenu la création par le Polisario de la République arabe sahraoui démocratique (RASD) en février 1976. L'Afrique du Sud, autre poids lourd du continent, considère aussi cette partie du territoire marocain, (qui fait certes l'objet d'une recherche de solutions depuis plusieurs décennies par l'ONU en l'occurrence), « comme un territoire colonisé et soutient les indépendantistes dans leur quête de souveraineté légitime<sup>35</sup> ». Il est également à noter que le pays de Nelson Mandela, Prix Nobel de la Paix, s'inscrit dans une dynamique de normalisation de ses relations bilatérales avec le Royaume chérifien<sup>36</sup>. Les conséquences de ces tensions et rivalités sont les principales causes du blocage du processus d'intégration régionale de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). En effet, « L'UMA est une coquille vide du fait des relations tendues entre l'Algérie et le Maroc. Elle traduit la paralysie de la construction maghrébine et la question du Sahara occidental ne fait que cristalliser ces antagonismes. Elle est également un prétexte qui n'a pas empêché la création de l'UMA en 1989 et une réouverture momentanée des frontières. On peut espérer que sa solution favorise la fin des blocages dont le coût est

---

<sup>33</sup> Thierry S. Bidouzo, « La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ? », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020 URL : [https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry\\_Bidouzo\\_Covid-19\\_NOI\\_CiAAF.pdf](https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry_Bidouzo_Covid-19_NOI_CiAAF.pdf), consulté le 2 juin 2020.

<sup>34</sup> Pierre Adimi, « Gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19 », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : [https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre\\_Adimi\\_La\\_gestion\\_marocaine\\_de\\_la\\_crise\\_pande%CC%8Imique\\_du\\_Covid-19\\_CiAAF.pdf](https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre_Adimi_La_gestion_marocaine_de_la_crise_pande%CC%8Imique_du_Covid-19_CiAAF.pdf), consulté le 3 juin 2020.

<sup>35</sup> Abourabi.Y, Durand de Sanctis J., « L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative », *Études de l'IRSEM*, n°44, avril 2016, p. 39.

<sup>36</sup> *Ibid.*

considérable pour le Maroc comme pour l'Algérie. Le Maroc reste le pays le plus intégré au sein de l'UMA<sup>37</sup> ».

Au-delà du périmètre maghrébin, ces rivalités et tensions maroco-algériennes ont secoué l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lorsque le Maroc, l'un des artisans de la création de l'organisation panafricaine a décidé de la quitter à la suite de l'adhésion en son sein de la RASD en 1984. Même si le Royaume a fait son retour au sein de l'UA en janvier 2017, les conséquences de ces tensions pour l'Afrique sont incalculables. Ni l'intégration régionale au sein de l'UMA, ni celle au plan continental portée par l'UA, ni davantage un G8 Afrique ne peuvent se concrétiser si ces deux pays ne pacifient leurs relations et que les problématiques liées à cette question saharienne ne sont durablement résolues.

Le Nigéria, première puissance économique et démographique du continent et acteur attendu du G8 Afrique est également pris dans ses contradictions. Deux réalités illustrent bien ses contradictions.

D'abord sur le plan économique, le pays dépend très largement des hydrocarbures qui représentent 91% du PIB réel du pays en 2019<sup>38</sup> et 76% des recettes d'exportation<sup>39</sup>. Il s'agit donc d'un véritable défi de diversification du tissu économique du Nigéria. Cette dépendance le rend ainsi vulnérable aux chocs récurrents des prix mondiaux des matières premières.

Le groupe terroriste Boko Haram est l'autre défi majeur du Nigéria. En effet, sa partie nord-est constitue la base arrière de la secte islamiste et échappe au contrôle de l'Etat central avec des conséquences préjudiciables pour le pays. En effet, le Nigéria est le 3<sup>e</sup> pays au monde avec le plus de victimes de terrorisme islamiste alors que quatre autres pays africains (Somalie, Algérie, Egypte et Libye) font partie des 12 pays au monde avec le plus de victimes de ce fléau<sup>40</sup>.

En plus des pertes en vies humaines, « le montant des pertes économiques dues au conflit dans le Nord-Est du Nigéria a atteint 8,3 milliards de dollars entre 2011 et 2015<sup>41</sup> », alors que « 72% de la population du nord vit en deçà du seuil de pauvreté contre 27% au sud<sup>42</sup> ». Ainsi, ce sont les « limites

---

<sup>37</sup> Philippe Hugon, « Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine et son adhésion à la CEDEAO : quelles conséquences pour les ensembles régionaux ? », URL : <https://www.iris-france.org/96440-le-retour-du-maroc-au-sein-de-lunion-africaine-et-son-adhesion-a-la-cedeao-queelles-consequences-pour-les-ensembles-regionaux/>, juin 2017, consulté le 3 juin 2020.

<sup>38</sup>BNP Paribas, « Conjoncture », juillet 2019, URL : <https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=34203>, consulté le 3 juin 2020.

<sup>39</sup> Rim Berahab, « Les pays pétroliers africains sous la menace du Covid-19 : enjeux économiques et pistes pour sortir de l'impasse », *Policy Center for the New South*, avril 2020 URL : [https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB\\_20-39\\_Berahab%20%282%29.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-39_Berahab%20%282%29.pdf), consulté le 5 juin 2020.

<sup>40</sup> Cf. Fondation pour l'Innovation Politique, « Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019 », URL : [http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08\\_w.pdf](http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08_w.pdf), consulté le 14 juin 2020.

<sup>41</sup> Voir note d'information du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), sur le renforcement de la résilience pour assurer le développement durable dans le bassin du lac Tchad, URL : <https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/undp-rba-resilience-lakechadbasin-fr-aug2018.pdf>. Consulté le 3 juin 2020.

<sup>42</sup> Pascal Boniface, *La géopolitique*, Paris, Eyrolles, quatrième édition, 2017, p. 109.

institutionnelles et organisationnelles du Nigéria qui affectent l'affirmation véritable de son leadership au regard de ses immenses potentialités<sup>43</sup> ».

L'Afrique du Sud, deuxième puissance économique du continent présente également des fragilités multidimensionnelles. Sur le plan économique, depuis quelques années, le pays connaît un déclassement. En effet, selon la Banque Africaine de développement (BAD), le pays « a nettement chuté dans les classements mondiaux de compétitivité, passant du 47<sup>ème</sup> rang sur 140 pays en 2016 au 67<sup>ème</sup> en 2018. Cette baisse est principalement due à la pénurie de compétences, aux difficultés du secteur de la santé, à la faible concurrence parmi les produits sud-africains et à l'adoption limitée des technologies de l'information et des communications. Les maillons de chaîne de valeur entre l'exploitation minière et la fabrication sont faibles, car l'Afrique du Sud exporte la majeure partie de ses ressources minérales sous forme brute<sup>44</sup> ». Au plan social, « le chômage est passé à 27,1 % à la fin 2018, contre 26,5 % à la fin 2016. Le chômage des jeunes est passé à 54,7 % à la fin 2018, contre 51 % à la fin 2016<sup>45</sup> », avec pour corollaires la pauvreté et la précarité de masse.

Enfin sur le plan politico-institutionnel, les poursuites judiciaires pour corruption contre l'ancien président Jacob Zuma obligé de rendre son tablier présidentiel en 2018, tout comme son prédécesseur Thabo Mbeki contraint lui aussi (pour des raisons de collusion avec la justice) de démissionner de la présidence de la République en 2008 sont révélatrices des difficultés de la Nation arc-en-ciel.

Ces défis en Afrique du Sud et au Nigéria, faut-il le rappeler, sont également partagés par les autres membres de ce G8 Afrique dans des proportions certes différentes, mais aussi par le reste des pays du continent africain.

---

<sup>43</sup> Kourouma Oumar, « Mutualisation des puissances et sécurité en Afrique : pour un approche neopragmatiste dur rôle du Droit », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 7, 2019, pp. 85-116, (spéc., p. 97).

<sup>44</sup> Voir « Perspectives économique en Afrique du Sud » 2019, URL : <https://www.afdb.org/fr/countries/southern-africa/south-africa/south-africa-economic-outlook>, consulté le 3 juin 2020.

<sup>45</sup> *Ibid.*

La pandémie du Covid-19 a révélé que la gouvernance mondiale est en panne ; en crise. Elle a aussi été révélatrice du manque d'une véritable solidarité et coopération indispensables en temps de crise. D'autres crises majeures arriveront certainement dans le futur. Mais le visage du monde post-Covid-19 ressemble tristement déjà au chauvinisme, au protectionnisme, au souverainisme et au repli nationaliste, menaçant ainsi la coopération internationale. Ces marqueurs constituent ainsi des obstacles supplémentaires rendant encore plus complexes les défis que rencontre notre monde et touchant directement de ce fait la vie des plus pauvres, en particulier dans les pays en développement à l'image de ceux du continent africain.

Faute de coopération intergouvernementale, de progrès et d'une redéfinition de vision et objectifs clairs, le continent africain succombera non seulement à la pandémie du Covid-19, mais aussi à d'autres formes de virus que sont la pauvreté, le déclassement et le sous-développement.

Paradoxalement, le multilatéralisme peut émerger et se révéler réellement déterminant en temps de crise ; mais il peut également dans les mêmes circonstances, être remis en cause. C'est l'un des enseignements majeurs à retenir de la pandémie du Covid-19.

Comment l'Afrique va-t-elle rebondir après la pandémie du Covid-19 ? Sera-t-elle en mesure de tirer les enseignements nécessaires de ses expériences et échecs du passé ? Et si le 21<sup>e</sup> siècle était le siècle de l'Afrique ; celui de son réveil ?

## Références bibliographiques

### Ouvrages

Boniface Pascal, *La géopolitique*, Paris, Eyrolles, quatrième édition, 2017, 191 p.

Saurugger Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 483 p.

Sur Serge, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien Lextenso éditions, 5<sup>e</sup> édition, 592 p.

Thomann Pierre-Emmanuel, *Le couple franco-allemand et le projet européen, représentations géopolitiques, unité et rivalités*, Paris, L'Harmattan, 2015.

### Articles et communications

Abourabi.Y, Durand de Sanctis, « L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative », *Études de l'IRSEM*, avril 2016, n°44.

Kourouma Oumar, « Mutualisation des puissances et sécurité en Afrique : pour une approche néo-pragmatiste du rôle du Droit », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 7, 2019, pp. 85-116.

### Webographie

Antonin Céline, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », dans *Revue internationale et stratégique*, 2013/3 (n° 91), pages 139 à 149. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-139.htm>, consulté le 30 mai 2020.

Adimi Pierre, « Gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19 », Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : [https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre\\_Adimi\\_La\\_gestion\\_marocaine\\_de\\_la\\_crise\\_pande%CC%8Imique\\_du\\_Covid-19\\_CiAAF.pdf](https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre_Adimi_La_gestion_marocaine_de_la_crise_pande%CC%8Imique_du_Covid-19_CiAAF.pdf), consulté le 3 juin 2020.

Berhab Rim, « Les pays pétroliers africains sous la menace du Covid-19 : enjeux économiques et pistes pour sortir de l'impasse », URL : [https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB\\_20-39\\_Berhab%20%282%29.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-39_Berhab%20%282%29.pdf), consulté le 5 juin 2020.

Bidouzo S. Thierry, « La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ? », Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : [https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry\\_Bidouzo\\_Covid-19\\_NOI\\_CiAAF.pdf](https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry_Bidouzo_Covid-19_NOI_CiAAF.pdf), consulté le 2 juin 2020.

Braun Guido, « Les conceptions protestantes de la paix au congrès de Westphalie (1643–1649) », URL : <https://books.openedition.org/septentrion/38309?lang=fr>, consulté le 28 mai 2020.

Degans Axelle, « Synthèse de l'actualité internationale de mai 2020 », <https://www.diploweb.com/Synthese-de-l-actualite-internationale-de-mai-2020.html>, consulté le 8 juin 2020.

Fourie Elsje, « L'Éthiopie et le Kenya face au « modèle chinois » de développement Une nouvelle carte pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine 2015/I (n° 253)*, pages 87 à 103, URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-I-page-87.htm>, consulté le 14 juin 2020.

Hugon Philippe, « Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine et son adhésion à la CEDEAO : quelles conséquences pour les ensembles régionaux ? », URL : <https://www.iris-france.org/96440-le-retour-du-maroc-au-sein-de-lunion-africaine-et-son-adhesion-a-la-cedeao-quelles-consequences-pour-les-ensembles-regionaux/>, juin 2017, consulté le 3 juin 2020.

Jalel Harchaoui, *RFI*, URL : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191227-envoi-troupes-turques-syrie-raisons-intervention-ankara>, consulté le 2 juin 2020.

Maletke Klaus, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle*, 2001/I (n° 210), pages 113 à 144, URL : <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2001-I-page-113.htm>, consulté le 6 juin 2020.

Moreau Defarges Philippe, « G7-G8 et gouvernance économique mondiale », URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FD001192.pdf>, consulté le 31 mai 2020.

Novosseloff Alexandra, « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf>, consulté le 25 mai 2020.

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : <https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/>, consulté le 26 juin 2020.

Site de l'ONU, (Communiqué du Conseil de Sécurité), URL : <https://www.un.org/press/fr/2020/cs14108.doc.htm>, consulté le 2 juin 2020.

Site du World Population Review, URL : <https://worldpopulationreview.com/>, consulté le 31 mai 2020.

Site du World Development Indicators, URL : <https://databank.worldbank.org/home.aspx>, consulté le 31 mai 2020.



Site du PNUD, « Renforcement de la résilience pour assurer le développement durable dans le bassin du lac Tchad », URL : <https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/undp-rba-resilience-lakechadbasin-fr-aug2018.pdf>. Consulté le 3 juin 2020.

Site de l'Union Africaine, URL : <https://au.int/fr/agenda2063/projets-phares>, consulté le 13 juin 2020.

Site de la Banque Africaine de Développement, « Perspectives économique en Afrique du Sud » 2019, URL : <https://www.afdb.org/fr/countries/southern-africa/south-africa/south-africa-economic-outlook>, consulté le 3 juin 2020.

Site de la Présidence française, « Promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Afrique », URL : <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/05/db0caf71fd539dbfbb38b3de914a508e600585e5.pdf> consulté, le 2 juin 2020.

Site de la Présidence française, « initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du Coronavirus », URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/18/initiative-franco-allemande-pour-la-relance-europeenne-face-a-la-crise-du-coronavirus>, consulté le 31 mai 2020.

Site de la Fondation pour l'innovation politique, « Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019 », URL : [http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08\\_w.pdf](http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08_w.pdf), consulté le 14 juin 2020.

Site du Focus 2030, note d'analyse N°13, « Le G7 et les politiques de développement », juillet 2019, URL : [https://focus2030.org/IMG/pdf/note\\_d\\_analyse\\_g7\\_focus\\_2030\\_vf-2.pdf](https://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_g7_focus_2030_vf-2.pdf), consulté le 31 mai 2020.

Site de BNP Paribas, « Conjoncture », N°6 de Juillet 2019, URL : <https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=34203>, consulté le 3 juin 2020.

Agence Anadolu, « Démarrage de la conférence de Berlin sur la paix en Libye », URL : <https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9marrage-de-la-conf%C3%A9rence-de-berlin-sur-la-paix-en-libye-/I707549>: consulté le 2 juin 2020.

*Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/883350/politique/libye-jean-claude-gakosso-lafrique-doit-parler-dune-seule-voix/>, consulté le 2 juin 2020.

*Le Monde*, « Pourquoi le G7 ne réunit plus les 7 pays les plus riches du monde », URL : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde\\_5501335\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde_5501335_4355770.html), consulté le 31 mai 2020.

*Le Monde*, « Le gaz au centre de l'engagement militaire turc en Libye », URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye\\_6041879\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye_6041879_3212.html), consulté le 2 juin 2020.

*Radio France Internationale*, « La Côte d'Ivoire prend ses distances avec la Cour africaine des droits de l'homme », URL : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200429-cote-ivoire-retrait-declaration-reconnaissance-competence-cour-africaine-droits-hom>, consulté le 4 juin 2020.